

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 Avril 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/04/08

Date de la convocation	07/04/ 2021
	Votes : 25
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 01	Ne participe pas au vote : 01
Représentés : 06	Abstention : 01

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ-LABORDA Véronique, GASC Georges, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etait Absent : Mr JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude
- Mme CAMPOY-LAMBERT Véronique à Mme AMMARI Hanane
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr ALEIX Bertrand
- Mr SEBASTIAN David à Mme PONCÉ-LABORDA Véronique
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mr NOUGOUM Mohamed
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210415-2021-04-08-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Objet : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « ACA²P »

Monsieur le Maire évoque la demande de l'association ACA²P qui sollicite une aide de la commune étant donné que face à la crise sanitaire, cette association a distribué dans le cadre du soutien aux entreprises des kits de redémarrage (gants, gels, masques, affiches),

Il propose à cet effet de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2550,00 €.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,
par 24 voix Pour, 1 Abstention, 1 élu ne prend pas part au vote car il est membre de l'association,

Décide :

- D'approuver cette proposition et d'attribuer la somme de 2550,00 € à l'association ACA²P,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à réaliser toutes les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210415-2021-04-08-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021